

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Sentier barré – rue de l'Eglise, Grand-Rue à Eischen

En raison de travaux de réaménagement du jardin de la maison sise 8, rue de l'Eglise à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 16 avril 2024, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

Art. 1er:

Du mercredi, 17 avril 2024, à partir de 8h00 jusqu'au vendredi, 3 mai 2024 inclus, toute circulation est interdite sur le sentier menant de la rue de l'Eglise à la Grand-Rue à Eischen.

Art. 2:

La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route par le demandeur.

Art. 3:

Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 16 avril 2024 Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser

Serge Hoffmann